



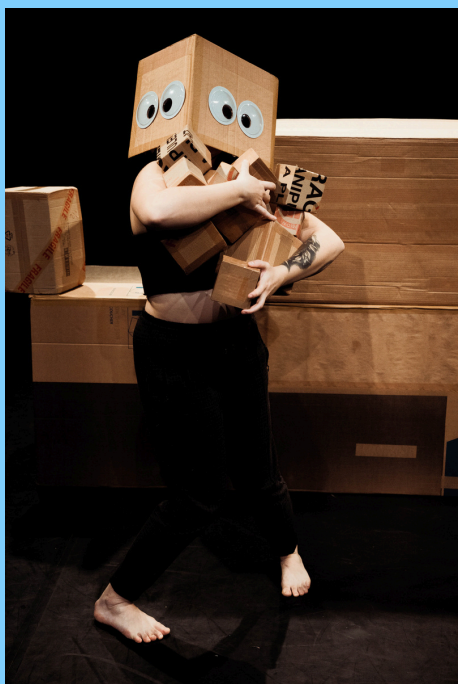
**BALTHAZ-AR**  
CENTRE DES ARTS DU CIRQUE



## LA PEPS

Dispositif d'insertion professionnelle d'Occitanie des artistes de cirque  
Pépinière de création portée par le CADC Balthazar

### Dossier d'informations



2026-2027



Le dispositif de la PEPS a pour but d'**accompagner les jeunes artistes circassien.ne.s** au terme de leurs années de **formation professionnelle**.

La PEPS est un **tremplin pour l'insertion des artistes** émergent.e.s sur le territoire, tout en visant une reconnaissance à plus grande échelle dans le domaine des arts du cirque.

Ce dispositif gratuit, étalé sur deux ans, permet d'une part de favoriser la **réalisation d'un projet artistique**, individuel ou collectif, en offrant un appui concernant les différentes variables du projet : artistique, technique, administrative, logistique. D'autre part, il s'agit de favoriser la **rencontre avec le public** local, régional, national et européen.

La Pépinière permet à la fois de soutenir les projets de création des jeunes artistes et d'irriguer les territoires en les mettant en relation directe avec la population.

La PEPS est soutenue par la **DRAC Occitanie**, la **Région Occitanie**, le **département de l'Hérault**, la **Ville et la Métropole de Montpellier**.

### Les partenaires locaux de la PEPS

Le **Centre des arts du cirque Balthazar** porte la Pépinière en partenariat avec **La Fabrique des arts du cirque** à Nîmes, partenariat basé sur un échange de résidences rémunérées, de mise à disposition d'espace de travail et modules administratifs complémentaires.

Le **théâtre La Vista - La Chapelle** situé dans le quartier de Figuerolles à Montpellier est également un partenaire artistique et territorial des artistes.

Des partenariats artistiques, en production et administration sont et peuvent être mis en place selon les besoins des équipes artistiques.

## Comment se structure le dispositif ?

Après avoir passé l'**entretien** et lorsque votre **projet a été retenu**, l'**accompagnement** du projet artistique se structure **sur maximum deux ans**.

Il commence par une **définition du projet** et des **besoins artistiques et techniques**. En parallèle, vous élaborez, testez et avancez sur votre **projet** artistique **pendant les créneaux d'entraînements** sous chapiteau mis à disposition pour les artistes de PEPS (environ 25 heures par semaine).

Selon les besoins, seront mises en place des temps d'apprentissage et d'accompagnements supplémentaires.

vous pouvez être accompagné.es pour la **création de votre structure** ou décider de rejoindre une **structure déjà existante**.

**L'implication de l'équipe artistique est primordiale tout au long de l'accompagnement : le projet n'avancera pas s'il n'est pas porté par l'équipe artistique, vous devez être motivé.es et impliqué.es.**

La pépinière poursuit sa logique de **rencontre** et d'insertion professionnelle en permettant aux artistes de jouer et d'intervenir lors de **nombreux projets rémunérés**, et ainsi accumuler de nombreuses heures d'intermittence.



Des **projets de médiation** sont mis en place avec des scolaires et publics adaptés : ateliers de pratique, présentations artistiques, échanges autour du projet artistique ; entre autres.

L'échange autour du spectacle reste indispensable lorsqu'il est en création afin de prendre du recul, pouvoir mieux ajuster et orienter sa création.

## Les accompagnements possibles au sein du dispositif en fonction des besoins :

- **Mise en place de la démarche artistique** et évaluation des moyens nécessaires : définition du projet, entretien des acquis, recherche autonome, création d'un matériel spécifique, entre autres.
- **Accompagnement à la production** : définition du projet artistique, définir l'environnement économique, recherche de partenaires, entre autres.
- **Élaboration et réalisation** : ateliers-laboratoires, intervenant.e.s spécialisé.e.s, regard extérieur, entre autres.
- **Mise en réseau** : rencontres d'équipes artistiques, mise en relation avec les compagnies programmées, mise en réseau avec les lieux de diffusion du territoire.
- **Aide à la diffusion** : recherche de partenaires, création de supports, participation aux festivals et diffusion vers fichier national, européen.

La mise en place de modules complémentaires est possible !



*Un temps pédagogique*

## Quel est le statut d'un artiste en PEPS ?

Le dispositif de la pépinière ne donne pas de statut en tant que tel. L'objectif est d'obtenir **le statut d'assurance chômage relatif à l'intermittence** au cours de la première année d'accompagnement du dispositif pour obtenir une sécurité financière et **ainsi s'investir sereinement dans sa création.**

## Les modalités de sélection en PEPS :

- **Qualitatives :**
  - Démontrer la mise en place d'une démarche artistique et technique intéressante, d'un projet cohérent
  - Être capable et motivé.e pour porter et développer le projet artistique
- **Collaboratives :**
  - Être acteur.trice de son projet
  - Définir ensemble la nature des besoins de l'accompagnement proposé
  - Participer aux temps de suivi, réunion, de création et de présentation inhérent.e.s au dispositif
  - S'impliquer dans la logique de partenariat et de territoire
- **Administratives :**
  - Être issu.e d'une formation professionnelle artistique en arts du cirque
  - Résider en Occitanie



*Le chapiteau d'entrainement*

## Calendrier :

- 1- Date limite de candidature : **Dimanche 24 mai 2026**
- 2- Phase de lecture et de pré-sélection des dossiers artistiques :  
convocation pour une présentation orale
- 3- **Jeudi 18 juin 2026** : oraux de présentation avec le jury de  
sélection de la PEPS
- 4- Réponses **début juillet 2026**
- 5- Début du dispositif d'accompagnement le **14 septembre 2026** à  
**Montpellier**



*Une séance d'entraînement sous chapiteau*



## CONTACT :

Claire Liotard

+33 6 72 29 62 57

mediation[at]balthazar.asso.fr



**BALTHAZ-AR**

CENTRE DES ARTS DU CIRQUE

## ADRESSES :

Garage : 16, rue Toiras

Domaine d'O : 178, rue de la Carriérasse

Lycée Jean Monnet, rue de Malbosc

34000 | 34080 Montpellier

